Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Etudes et Pilotage »

Rapport de recommandations
Exercice 2016

Période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 8 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG International

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes inscrit à l'OECCA-CI sous le N° 95 0025 2 25/C

Capital 250 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-05-B 2368
C.C. N° 0907363N

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Etudes et Pilotage » pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne du Secrétariat Technique du C2D dans le cadre du suivi du projet « Etudes et Pilotage ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent sur la gestion comptable et administrative, la trésorerie, les charges de personnel et la gestion des délais de paiement.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 8 septembre 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé

Marcel Kopoin
Associé

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG Internationale

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes
Inscrit à l'OECCA-CI sous le N°95 0025 2 25 L

Capital 250 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-05-B 2308
C.C. N° 0502360N

Sommaire

Pages

1 Objectif et environnement de contrôle du projet..... 4
2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1..... 5
3 Les axes d'améliorations identifiés au cours du présent audit..... 8

1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Coordonnatrice du Secrétariat Technique du C2D, est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace, pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants et au bailleur de fonds que :

La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;

Le système de contrôle interne du ST-C2D est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;

Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;

Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants du projet.

2 Suivi des recommandations de l'audit précédent

Les axes d'améliorations identifiés au cours de l'audit passé et les actions entreprises par le ST-C2D sont présentés ci-après :

2.1 Gestion des paiements

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
Nous avons constaté que le Secrétariat Technique du C2D utilise des ordres de paiement provisoires pour initier les demandes d'avances de fonds pour approvisionner la caisse. Les ordres de paiement définitifs sont émis par la suite à partir des justificatifs réels des dépenses. Il apparait que cette pratique n'est pas officielle car non mentionnée dans le manuel des procédures du ST-C2D, et par conséquent pourrait ne pas faire l'objet d'un contrôle approprié.	La procédure relative à l'exécution des dépenses par OP provisoires a été mentionnée dans le manuel de procédures définitif du C2D. Ce manuel a été validé par l'AFD. (réf : Page 77 à 81du manuel) Aussi, le seuil d'approvisionnement de la caisse a été rehaussé pour faire face aux avances sur frais de mission. Le montant est passé de 300 000 F CFA à 1 500 000 F CFA. (réf : page 203 du manuel).	Point résolu

2.2 Monitoring des CSP et des UCP

2.2.1 Organisation comptable des projets

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
La revue de l'organisation comptable des CSP et UCP a montré des insuffisances dans l'organisation comptable des projets, notamment: La comptabilité des projets n'est pas complète ; elle est limitée au suivi de l'Agent comptable. Il n'existe pas d'états financiers individuels de chaque projet, ni une situation comptable combinée de l'ensemble du C2D ne sont effectués. Un logiciel de comptabilité n'est pas mis en place ni dans les projets, ni au ST- C2D. Les opérations comptables sont suivies sur un tableur Excel ; ce qui n'offre pas les garanties nécessaires en matière d'intégrité des données.	Ce point a connu une évolution car certains projets ont été dotés d'un logiciel comptable et des actions sont en cours pour doter les autres projets d'un logiciel comptable. L'AFD a donné son avis de non objection et nous sommes en attente du rapport définitif du consultant. De ce fait, les opérations de l'exercice 2016 du ST C2D étaient présentées sur un tableur Excel.	Point en cours de résolution.

2.2.2 Problématique fiscal

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
Bien que la Convention C2D conclue entre la France et la Côte d'Ivoire exige que les dépenses financées soient soumises aux impôts en vigueur en Côte d'Ivoire, il apparait que : Les factures des prestataires de service résidents à l'étranger, donc sans établissement stable en Côte d'Ivoire n'ont pas été soumis à la TVA comme l'exige les règles fiscales. C'est le cas par exemple des prestataires étrangers sollicités pour le projet Education-Formation.	Le Directeur Général des impôts consulté sur la question lors d'une revue sectorielle du C2D, a indiqué la conduite à tenir dans ces cas de figure. Les informations alors collectées auprès de la DGI ont été communiquées aux différents projets à qui il appartient de s'y conformer. Toutefois, les prestations étrangères réglées par le ST C2D au cours de cet exercice ont été soumises à la TVA.	Point résolu

2.2.3 Supervision des activités

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
a) Absence d'une fonction audit interne		
Le ST-C2D n'est pas doté d'une fonction audit interne. Dans le contexte d'un projet multi sites impliquant plusieurs types d'activités et d'acteurs, un audit interne s'avère nécessaire. Cela permettrait de : • Dresser une cartographie des risques administratif, financier et opérationnel, de chaque projet ; • Proposer des renforcements du contrôle interne pour chaque type de risque ; • Procéder à des contrôles a posteriori, inopinés ou programmés sur l'ensemble des CSP et UCP.	Cette recommandation est en cours d'application car les termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour conduire des revues d'audit interne ont été validés par l'AFD. La procédure d'appel d'offre est en cours (elle a été lancée le 11 juillet 2017).	Point en cours de résolution.
b) Mise en place d'un système d'évaluation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre		
Le ST-C2D ne dispose pas d'outils et de procédures d'évaluation des performances des structures d'exécution et des partenaires impliqués.	Concernant l'évaluation des projets, des revues sectorielles sont effectuées par le ST-C2D. Quant à l'évaluation des performances des acteurs et leurs dirigeants, ce point n'a pas connu d'évolution car la mise en œuvre de la recommandation est subordonnée à la résolution du problème des bonus à verser en cas d'évaluation positive. Cependant, le point sur l'évaluation des performances des acteurs a été extrait du manuel de procédures du C2D.	Point non résolu.

2.2.4 Paiement

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
Les procédures actuelles de paiement au sein des CSP exigent que seul l'Agent Comptable soit habilité à signer sur les chèques. Pour une meilleure gouvernance, le compte bancaire du projet aurait dû faire l'objet d'une double signature.	Cette recommandation a été appliquée. L'accord de l'AFD pour la signature des responsables des CSP a été obtenu et les spécimens de signature ont déjà été transmis à la banque.	Point résolu.

2.3 Gestion du carburant

Rappel de la recommandation	Actions entreprises par le ST-C2D	Conclusion
Les véhicules de liaison utilisés par le projet sont dotés d'un carnet de bord permettant de reporter les trajets effectués. Cependant, nous n'avons pas la matérialité des contrôles éventuellement effectués par la direction sur ces carnets. Ainsi, nous n'avons pas l'assurance des vérifications de cohérence entre les trajets et les consommations effectuées. Le ST-C2D doit faire une analyse du suivi de la consommation du carburant pour les véhicules de liaison.	Les contrôles effectués par le ST C2D sont matérialisés sur les carnets de bord de chaque véhicule. Aussi, un fichier de suivi de la consommation de carburant est tenu de façon mensuelle par le ST C2D. Toutefois, pour un suivi pertinent, cette analyse doit faire ressortir la cohérence entre les distances parcourues et la consommation de carburant par véhicule. Aussi, des actions ont été initiées par le ST-C2D afin de doter les véhicules d'un système GPS.	Point en cours de résolution.

3 Les axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

Nous n'avons pas relevé de nouveaux axes d'amélioration au cours de l'audit de l'exercice 2016.